

DÉPARTEMENT  
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement  
de ROCHEFORT

Canton  
de ROYAN

Commune  
de ROYAN

ST 88T/22

Objet

EXTENSION DU GARDEN TENNIS  
LOT N° 3. ETANCHEITE.  
COUVERTURE TUILES.

Avenant au marché  
HELIER & Cie

DATE DE CONVOCATION

3 Novembre 1988

DATE D'AFFICHAGE

3 Novembre 1988

Nombre de conseillers  
en exercice 33

Nombre de présents 28

Nombre de votants 32

UNANIMITE

# Extrait du Registre des Délibérations

## DU CONSEIL MUNICIPAL

### COMMUNE DE ROYAN

RECUEIL A  
ROCHEFORT, LE  
21. NOV. 1988  
APPLICATION LOI N° 82213  
DU 2-3-1982

L'An mil neuf cent QUATRE VINGT HUIT  
le 10 Novembre à 19 heures 30

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur DE LIPKOWSKI, Député-Maire

Etaient présents : MM. DE LIPKOWSKI Député-Maire, MM. TAP, BOUTET, MOS DAUZIDOU, BENOIT, Mme BUCHET Adjoints  
M. BARBAT, M. le BARRAUD-DUCHERON - MM. BASSOU, BIROLLEAU, Mme CENAC  
M. COUNIL - Mme DEGAYE-DEVIGNE-FONTAN-GAUDIN - JEAN -  
MM. LACOTTE-LAPERCHE-LEGUEUT-MARCONI-MONNARD-PAPEAU-  
REVOLAT-RIVES-ROUDOT-THOMAS Conseillers

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. Monsieur BUSSEREAU par M. BENOIT  
Mme LAFAYE par M. TAP  
Monsieur CANDAU par M. LE GUEUT  
Monsieur POTENNEC par Mme DE GAYE

Absent : M. GEOFFROY

M. le DEVIGNE a été élu Secrétaire.

M. le Rapporteur expose :

Le 4 Septembre 1987, un marché a été signé avec M. SALANNE Paul, Gérant de la S.A.R.L. BACHELIER & Cie, dont le siège social est à la Zone Artisanale de MARSAC, 24430 RAZAC S/L'ISLE, pour les travaux d'extension du GARDEN TENNIS, Lot N° 3. Etanchéité, Couverture tuiles.

Depuis, les statuts de cette S.A.R.L. ont été modifiés et la nouvelle dénomination sociale est devenue :

"ETANCHEITE - COUVERTURE et LAUZE D'AQUITAINE", en abrégé "E.C.L.A.", M. Jean-Luc CASELLA étant le nouveau gérant.

Cette modification n'entraîne aucun changement dans les clauses du marché initial.

M. le Rapporteur propose à l'Assemblée Municipale de se prononcer favorablement pour remplacer la dénomination de la S.A.R.L. "BACHELIER & Cie", par "ETANCHEITE - COUVERTURE et LAUZE D'AQUITAINE", en abrégé E.C.L.A.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de M. le Rapporteur

VU le projet d'avenant présenté le 11 Octobre 1988 par M. LEGRAND, Architecte,

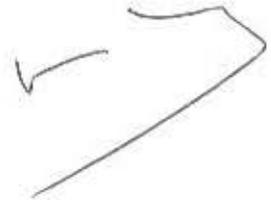
DECIDE :

- d'autoriser M. le Député-Maire ou M. le Premier Adjoint agissant par délégation, à conclure et signer l'avenant ci-annexé au marché "BACHELIER & Cie", par modification de la dénomination sociale qui devient "ETANCHEITE - COUVERTURE ET LAUZE D'AQUITAINE" en abrégé "E.C.L.A."

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits  
Ont signé au registre MM. les Membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME

Pour le Député-Maire  
Premier Adjoint,



BOURNEVILLE SOUS-PREFECTURE EXTENSION DU GARDEN-TENNIS  
BOURNEVILLE, LE

21. NOV. 1988

17200 ROYAN

APPLICATION LOI N° 82213  
du 2-3-1982

A V E N A N T N ° 1

Maître d'Ouvrage : VILLE DE ROYAN  
17200 ROYAN

Entreprise : BACHELIER & Cie  
Etanchéité et Couverture du Périgord  
Z.A Marsac  
24430 RASAC sur L'ISLE

Titulaire d'un marché en date du 13 Novembre 1987

Lot N° 3 ETANCHEITE - COUVERTURE TUILES

OBJET

Modifications statutaires de la société :

Nouvelle dénomination sociale :

" Etanchéité - Couverture et Lauze d'Aquitaine"  
en abrégé "E.C.L.A."

Augmentation du Capital Social, porté de 80.000 Frs à  
180.000 Frs

Nomination de Monsieur Jean-Luc CASELLA en qualité de  
gérant.

Cette modification n'entraîne aucun changement dans les  
clauses du marché initial.

Fait à ROYAN le 12 Septembre 1988

Maître de l'Ouvrage  
Par délégation  
Mr le Député-Maire  
Le 1<sup>er</sup> Adjoint



Entreprise

P.O. E.C.L.A.  
S.A.R.L. 180000  
Z.A. MARSAC  
24430 RASAC sur L'ISLE

Déclaration à souscrire par les Entreprises Individuelles ou les Sociétés candidates aux marchés passés au nom des Collectivités locales et de leurs Etablissements publics (Arrêté du 18 Février 1982 Art. 251 . 2 du Code des Marchés Publics)

RECOURS A LA JUSTICE ADMINISTRATIVE  
ROCHEFORT, LE  
21 NOV 1988  
APPLICATION LOI N° 82213  
du 2-3-1982

A - RENSEIGNEMENTS

- 1 - Raison sociale : Etanchéité Couverture et Lauzes d'Aquitaine (E C L A)
- 2 - Adresse du siège social : Zone Artisanale de Marsac  
24430 RAZAC sur l'ISLE
- 3 - Numéro d'identification SIRET / 317 926 988 000 13  
Numéro d'inscription au Registre du Commerce : 80 B 18
- 4 - La société est-elle en état de règlement judiciaire :  
NON
- 5 - La Société est-elle soumise à la réglementation sur l'organisation de la défense en matière de travaux publics et de bâtiment ? (Art. 259 du code des marchés publics) :  
NON

DE ROYAN  
17205  
Pour le Député-Maire  
Adjoint-Délégué,  
*André*

B - ATTESTATIONS

J'atteste :

- 6 - Que ni moi-même, ni la Société, ni aucune des personnes qui y occupent des positions définies par l'Article 104 de la loi du 13 Juillet 1967, n'est, ne sont en état de liquidation des biens ou de faillite personnelle (Art. 258 du code des Marchés publics).
- 7 - Que je ne suis pas ou ne suis plus ou que la Société n'est pas ou n'est plus frappée par la déchéance prévue à l'Art. 37-4, dernier alinéa, de l'ordonnance du 30 Juin 1945 modifiée par l'article 1er du Décret n° 58-545 du 24 JUIN 1958 relatif au maintien de la libre concurrence (Art. 259 du code des marchés publics) :  
NON
- 8 - Que j'ai ou que la Société a satisfait pour la totalité des Impôts et cotisations dus à l'adresse de son Etablissement, à l'ensemble des obligations prévues par l'Art. 39 de la loi du 10 AVRIL 1954 modifiée (Art. 52 du code des marchés publics) dans les conditions prévues aux Art. 53 et 55 dudit code (Art. 259 du Code des marchés publics) :

OUI

- 9 - Nom, prénoms, qualité du signataire de la déclaration :  
CASELLA Jean-Luc, Gérant

10- Je certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'Art. 252 du code des Marchés publics que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.

FAIT A MARSAC, le 17 OCTOBRE 1988  
P.O. **E.C.L.A.**  
S.A.R.L. 180 890  
Z.A. MARSAC  
24430 RAZAC sur l'ISLE